Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique.

Service général de l'Enseignement de promotion sociale, de l'Enseignement de secondaire artistique à horaire réduit et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de promotion sociale

1080 Bruxelles , le 14 Nov 2018 Rue A. Lavallée, 02 / 690.87.31

Monsieur Stéphane HEUGENS Secrétaire général Fédération ens. prom. sociale catholique Secrétariat Général Ens. Catholique avenue E.Mounier 100 1200 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5682

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
---- Section : AIDE - MENAGER SOCIAL
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR

Code Référence : 815000S10E1

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à la section mentionnée sous rubrique.

Ce dossier a été emprunté au réseau Communauté française .

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée

Le Directeur général adjoint,

Etienne Gilliard

## Annexe 30 - modèle de Doc 8 ter - demande d'emprunt de section - enseignement secondaire

## Emprunt par un réseau d'un dossier pédagogique provisoire de Section d'un autre réseau

## 1. La présente demande émane du réseau:

O (1) organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	O (1) Libre subventionné non confessionnel
O (1) Officiel subventionné	• (1) Libre subventionné confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) . Stéphane HEUGENS

Date et signature (2): .19/10/2018

2. Intitulé de la section : (2) Aide-ménager social

Classement de la section : (2) .ESI

Code du dossier de référence emprunté :(2)

81 50 00 S10 E1

## 3. Unités d'enseignement constitutives de la section (ou à compléter en annexe si nécessaire) :

<u>Intitulés</u> (1)	Classement des U.E.	Code des U.E. (4)	Domain e de	<u>Unités</u> déter-	Nombre de	<u>U.A.A</u> .¹, s'il
	(1) (3)		<u>formati</u>	minantes	<u>périodes</u>	<u> Y</u>
			<u>on</u> (5)	(1)	(1)	<u>échet</u> (1)
Economie sociale et familiale appliquée aux services à la personne : relation professionnelle	ESIT	810001U11E1	801		60	
Introduction à la sécurité et à l'hygiène	ESIT	8100005U11E1	801		12	
Techniques d'entretien et de repassage du linge	ESIT	810004U11E1	801	X	60	
Technique de nettoyage des locaux	ESIT	810006U11E1	801	X	60	
Méthodologie appliquée au métier d'aide ménager social	ESIT	815002U11E1	801	X	80	
Stage: aide ménager social	ESIT	815001U11E1	801	X	20/120	
Epreuve intégrée de l'aide ménager social	ESIQ	815000U12E1	801		10/10	

4.	Tableau de c	oncordance non	annrouvé nar la	Conseil généra	l repris en annexe
т.	I abicau uc c	Uncul Gance Hun	annivuye nai ia	I COUNCIL SCHELA	i reuris en annexe

## Réservé à l'administration

5. O Prend acte

23 NOV. 2018

Signature :

Le Directeur général adjoint,

E. GILLIARD

Déposé à l'administration par le réseau

<sup>1</sup> L'unité d'acquis d'apprentissage dont relève l'U.E.

Annexe 30 – Doc 8 ter – Demande d'emprunt de DP de section - secondaire Page 1 sur 1

# TABLEAU DE CONCORDANCE D'EMPRUNT RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt : Date d'approbation :

« Aide-ménager social »

EMPRUNT Du SeGEC A la CF

Code régime 1 provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 provisoire
815000S10E1	801	Aide-ménager social			Néant
810001U11E1	801	Economie sociale et familiale appliquée aux services à la personne : relation professionnelle			
8100005U11E1	801	Introduction à la sécurité et à l'hygiène			
810004U11E1	801	Techniques d'entretien et de repassage du linge			
810006U11E1	801	Technique de nettoyage des locaux			
815002U11E1	801	Méthodologie appliquée au métier d'aide ménager social			
815001U11E1	801	Stage : aide ménager social			
815000U12E1	801	Epreuve intégrée de l'aide ménager social			



Bruxelles, le 19 octobre 2018

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles Direction générale de l'enseignement non obligatoire Enseignement de promotion sociale Madame Chantal KAUFMANN Directrice générale Rue A. Lavallée 1 1080 - BRUXELLES

Nos réf.: 18326/SH/jh/5370

Madame la Directrice générale,

Objet : Demande d'ouverture d'une section d'enseignement organisée sur la base d'un dossier de référence.

Conformément à la circulaire 5273 du 1er juin 2015, j'ai l'honneur de vous présenter la demande d'ouverture d'une section d'enseignement organisée sur la base d'un dossier de référence. Cette section d'enseignement est intitulée :

## Aide-ménager social – 815000S10E1

Elle sera organisée par

Ecole:

Institut Libre de Formation Permanente

Adresse:

Rue des Carmes 12

5000 NAMUR

Matricule: 9.236.022

Vous remerciant d'accuser réception de cette demande, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma considération distinguée.

> Stéphane HEUGENS, Secrétaire général

## MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

## DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 ter) i

SECTION

## AIDE- MENAGER SOCIAL

CODE DE LA SECTION: (2) \$ 15000 S10 E1

## La présente demande émane du réseau:

X (3) organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	O (3) Libre subventionné confessionnel	
O (3) Officiel subventionné:	O (3) Libre subventionné non confessionnel:	

Identité du responsable pour le réseau:(1) ....). LETUR (9
Date et signature (1): ....)

<sup>&#</sup>x27;Article 11 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale.



1. Finalités de la section: reprises en annexe n° 1 (1 page)

2. Classement de la section :

Enseignement secondaire du:	() (3) premier degré	X (3) deuxième degré	O (3)troisième degré	O (3)quatrième degré
-----------------------------	-------------------------	----------------------	----------------------	----------------------

3. Titre délivré à l'issue de la section: (1)

Certificat d'Aide-ménager social spécifique à l'Enseignement secondaire inférieur de Promotion sociale.

- 4. Modalités de capitalisation: repris en annexe n° 2 (1 page)
- 4.1. Organigramme de la section
- 4.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée:
- 5. Unités constitutives de la section :

<u>Intitulés</u> (1)	Classement des U.E. (1)(5)	Code des U.E. (6)	<u>Domaine de</u> <u>formation</u> (4)	Unités déter- minantes (1)	Nombre de périodes (1)	<u>U.A.A</u> 2, s'il Y <u>échet</u> (1)
Economie sociale et familiale appliquée aux services à la personne : relation professionnelle	ESIT	810001U11 E1	801		60	
Introduction à la sécurité et à l'hygiène	ESIT	81ECCS ONE1	801		12	
Techniques d'entretien et de repassage du linge	ESIT	81 co 04 UNE1	801	X	60	1000000
Technique de nettoyage des locaux	ESIT	8100 C604 E1	801	X	60	
Méthodologie appliquée au métier d'aide ménager social	ESIT	4150 CA 641 E1	801	X	80	
Stage: aide ménager social	ESIT	815001 UNE1	801	X	20/120	
Epreuve intégrée de l'aide ménager social	ESIQ	815000 12 E1			10/10	

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (1)	402
B) nombre de périodes professeur (1)	302

## 6. Profil professionnel<sup>3</sup>

Repris en annexe n° 3 (1 page)

7. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe nº 4 (1 page)

8. Réservé au Service de l'inspecu	on de l'enseignement	de bromonon sociale:	
a) Observation(s) de l'(des) Inspecte	ur(s) concerné(s) relati	ve(s) au dossier pédagogique [	annexe(s) éventuelle(s)]: (1)
	Weart	0.1	

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (3) - PAS D'ACCORD (3)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

En cas de decisión negativo, motivation de dete demi

Instructions

Monsieur Jacques SOBLET
Inspecteur chargé de la coordination
Service de l'Inspection de l'Enseignement de
promotion sociale et de l'enseignement à distance

Bd du Jardin Botanique 20/22 1000 BRUXELLES

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L'unité d'acquis d'apprentissage dont relève l'U.E.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Article 8, 9°, de l'A.G.C.F. du 15 mai 2014.

## AIDE-MENAGER SOCIAL

## 1. Finalités de la section :

## 1.1. Finalités générales :

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire :
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

## 1.2. Finalités particulières :

La section vise à permettre à l'étudiant de

- développer ou réactiver ses potentialités, qualités et aptitudes afin de lui redonner confiance en lui-même ;
- développer sa capacité d'observation ;
- développer sa capacité de communication avec une équipe, un responsable hiérarchique, des bénéficiaires de services à domicile et/ou en collectivité;
- développer son identité professionnelle dans le respect des règles de déontologie relatives au métier d'aideménager social appliquée aux services à la personne ;
- développer les techniques adéquates d'entretien des locaux, d'entretien du linge dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'écologie et d'organisation du travail, à domicile et en collectivité;
- réaliser les tâches relevant du métier d'aide-ménager social en milieu professionnel, à domicile et en collectivité.

Annexe 2:

Modalités de capitalisation (voir en annexe)

Annexe 3

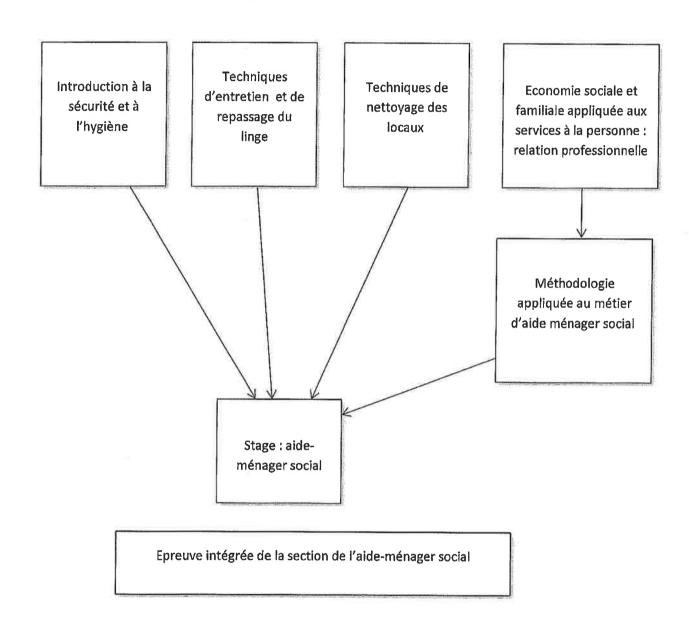
6. Profil professionnel

Sans objet.



## AIDE MENAGER SOCIAL

## Annexe 2 TABLEAU DE CAPITALISATION





# TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt : Date d'approbation :

«Aide ménager social»

Date d'application : Date limite de certification :

Intitulé régime 1 définitif / provisoire	néant	Economie sociale et familiale appliquée aux services à la personne : relation	proressionnelle					
Code domaine et/ou Code domaine études supérieures	néant	801 Ecol						
Code régime 1 définitif/provis oire	néant	810001U11E1	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Aide ménager social	Economie sociale et familiale appliquée aux services à la personne : relation professionnelle	Introduction à la sécurité et à l'hygiène	Techniques d'entretien et de repassage du linge	Techniques de nettoyage des locaux	Méthodologie appliquée au métier d'aide ménager social	Stage : aide ménager social	Epreuve intégrée de la section : aide ménager social
Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures		801	801	801	801	801	801	801
Code Code domaine régime 1 formation et/o définitif/provisoire Code domaine études supérieu		810001U11E1	9-10005 UME-1	of oc cy omea	81 0C 06 UMEA	9450 CD UMEA	8150 BA 641 EA	815000 bull En

Annexe 39 – tableau de concordance - modèle de TC de transformation d'une section

5-54 63/1

# MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

## DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis) 1

## UNITE D'ENSEIGNEMENT:

## ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE APPLIQUÉE AUX SERVICES À LA PERSONNE : RELATION PROFESSIONNELLE (1)

CODE DE L'U.E. (2): <b>81 00 01 U11 E1</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 801
--	--

## La présente demande émane du réseau:

(4) organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	O (4) Libre subventionné confessionnel	
O (4) Officiel subventionné	O (4) Libre subventionné non confessionnel	

( )

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

- 1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)
- 2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page)
- 3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	X (4) du niveau inférieur	O (4) du niveau supérieur	
de	X (4) transition	O (4) qualification	

- 4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3(1 page)
- 5. Programme:
- 5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (1 page)

- 5.2. Chargé de cours
- 6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1 page)
- 7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe nº 6 (1 page)
- 8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	Classement du(des) cours (1) (5)	Code U (1) (5)	Nombre de périodes (1)	Code fonction (1)
Relation professionnelle appliquée à l'économie ménagère	CT	В	48	
Part d'autonomie		P	12	
Total des périodes			60	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe nº 7.

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PASE ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date: 21.06/20.17.....Signature:

Instructions

(1) A compléter

(2) Réservé à l'administration

Monsieur Jacques SOBLET Inspecteur chargé de la coordination Service de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale et de l'enseignement à distance Bd du Jardin Botanique 20/22

1000 BRUXELLES

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

Annexe 1

## 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

## 1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant de l'enseignement et des milieux socioéconomiques.

## 1.2. FINALITES PARTICULIERES

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, dans le cadre des métiers de base de l'économie sociale et familiale et des services à la personne, de développer sa capacité de communication avec les équipes, les responsables hiérarchiques et les bénéficiaires de tâches ménagères, dans le respect de la déontologie; elle a également pour objectif de lui donner les bases d'une identité professionnelle valorisante.

Annexe 2

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

## 2.1. Capacités

L'étudiant doit être capable de :

- lire et comprendre des messages simples, liés à la vie quotidienne, plus précisément :
  - lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
  - répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites;
- s'exprimer oralement et par écrit en rapport à des situations simples de la vie quotidienne :
  - produire des réponses compréhensibles à des questions posées;
  - rendre un avis sur des informations données, des situations présentées.

## 2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Le Certificat d'études de base (CEB).

Annexe 3

## 4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable : au départ d'une ou de plusieurs situation(s) donnée(s), au travers d'un travail et d'un rapport écrit ou oral,

- d'identifier le service, la structure, l'institution et les différents intervenants et de se situer parmi eux,
- d'appliquer les règles déontologiques (respect des personnes, devoir de discrétion, secret professionnel),
- ♦ d'établir un contact professionnel avec un supérieur hiérarchique, un autre intervenant, un bénéficiaire de tâches ménagères,
- de transmettre les informations adéquates.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- de l'efficacité des propositions faites,
- de la précision dans les réponses apportées,
- de la clarté de l'expression dans la transmission de l'information,
- de l'utilisation du canal de communication approprié.

Annexe 4

## 5. PROGRAMME DU COURS

Dans le cadre des métiers de base de l'économie ménagère, en milieu familial et collectif, l'étudiant sera capable :

- ♦ d'identifier les principaux métiers concernés, les tâches ménagères s'y rapportant et les limites de chacun d'eux,
- de se découvrir une identité professionnelle et de limiter son action aux tâches ménagères relevant de celle-ci,
- d'identifier:

la hiérarchie et ses attentes,

les autres intervenants (ménagers ou non) et leur action,

les bénéficiaires de services ménagers et leurs besoins,

- de distinguer devoir de discrétion, secret professionnel et respect des personnes,
- d'appliquer avec la hiérarchie, les bénéficiaires de tâches ménagères et les autres intervenants, les règles de devoir de discrétion, de secret professionnel, et de respect des personnes,
- ♦ d'être à l'écoute des bénéficiaires de tâches ménagères et des autres intervenants et de communiquer positivement,
- de distinguer vie privée et vie professionnelle et de prendre ses distances par rapport aux situations personnelles des bénéficiaires de tâches ménagères et des autres intervenants,
- de s'intégrer dans une équipe, de participer aux réunions et d'entretenir de bonnes relations avec les autres membres de celle-ci,
- de s'adapter aux exigences du milieu professionnel, au contexte professionnel (bénéficiaires de tâches ménagères, autres intervenants, hiérarchie, lieu de travail, employeur...),
- de comprendre et d'appliquer les directives définies par la hiérarchie,
- de comprendre les demandes des bénéficiaires de tâches ménagères et de la hiérarchie, et d'évaluer si elles rentrent dans le contexte professionnel et si le temps disponible est suffisant,
- de rendre compte aux bénéficiaires de services ménagers et à la hiérarchie des tâches réalisées et du travail qui n'aurait pas pu être effectué et en expliquer les raisons,
- d'informer les bénéficiaires des tâches courantes ménagères et de les aider, s'ils le souhaitent, à y
  participer (entretien des locaux, du matériel domestique, du linge, petits travaux de couture, repas,
  courses,...),

- de distinguer les faits réels des interprétations, dans l'aide apportée, dans les informations transmises,
- de rendre compte de constatations, d'observations dans l'intérêt du service, de l'institution et des bénéficiaires de tâches ménagères,
- de transmettre des informations professionnelles aux bénéficiaires de tâches ménagères, à l'équipe et aux responsables hiérarchiques.

Annexe 5

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pas de recommandation particulière.

Annexe 6

## 7. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

5-5463/2

## MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

## **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

(Document 8 bis) 1

## UNITE D'ENSEIGNEMENT:

## INTRODUCTION A LA SECURITE ET A L'HYGIENE (1)

CODE DE L'U.E. (2): 8/0005 UM E1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 801

## La présente demande émane du réseau:

X(4) organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	O (4) Libre subventionné confessionnel
O (4) Officiel subventionné	O (4) Libre subventionné non confessionnel

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

- 1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)
- 2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page)
- 3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	X (4) du niveau inférieur	O (4) du niveau supérieur		
de	X (4) transition	O (4) qualification		

- 4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3(1 page)
- 5. Programme:
- 5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (1 page)

- 5.2. Chargé de cours
- 6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1 page)
- 7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page)
- 8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours (1)</u>	Classement du(des) cours (1) (5)	Code U (1) (5)	Nombre de périodes (1)	Code fonction (1)
Introduction à la sécurité et à l'hygiène	CT	В	10	
Part d'autonomie		P	2	4
Total des périodes			12	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe nº 7.

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS DIACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Instructions

(1) A compléter

(2) Réservé à l'administration

Monsieur Jacques SOBLET Inspecteur chargé de la coordination Service de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale et de l'enseignement à distance Bd du Jardin Botanique 20/22

1000 BRUXELLES

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

Annexe 1

## 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

## 1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant de l'enseignement et des milieux socioéconomiques.

## 1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant

• d'acquérir les notions de base en matière de sécurité et d'hygiène relatives à l'aide-ménagère.

Annexe 2

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

## 2.1. Capacités

L'étudiant doit être capable de :

## En pratique de la langue française,

- lire et comprendre des messages simples, liés à la vie quotidienne, plus précisément :
  - lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
  - répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
- s'exprimer oralement et par écrit en rapport à des situations simples de la vie quotidienne :
  - produire des réponses compréhensibles à des questions posées;
  - rendre un avis sur des informations données, des situations présentées.

## En mathématiques,

- utiliser les quatre opérations fondamentales ;
- opérer sur des nombres naturels et décimaux limités au millième.

## 2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

CEB.

Annexe 3

## 4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Sur base d'une situation concrète proposée par le chargé de cours,

pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de décrire les risques inhérents à cette situation ;
- de proposer les aménagements nécessaires pour les éviter.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

• la précision et la pertinence dans les réponses apportées.

Annexe 4

## 5. PROGRAMME DU COURS

À partir d'exemples concrets proposés par le chargé de cours,

l'étudiant sera capable :

- d'expliquer les principes généraux de sécurité et d'hygiène concernant le travail de l'aide-ménager;
- d'identifier les pictogrammes des produits d'entretien et d'en connaître les implications au niveau de leurs utilisations ;
- d'énoncer les consignes de prévention des accidents dans le domaine de l'aide-ménager :
  - prévention des chutes et des glissades,
  - détection des risques électriques.

Annexe 5

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pas de recommandation particulière.

Annexe 6

## 7. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

5-5463/3

# MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

## **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

(Document 8 bis) 1

## UNITE D'ENSEIGNEMENT:

## Techniques d'entretien et de repassage du linge

CODE DE L'U.E. (2): 8/000 Y UAA E1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3):801

## La présente demande émane du réseau:

X(4) organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	O (4) Libre subventionné confessionnel
O (4) Officiel subventionné	O (4) Libre subventionné non confessionnel

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

- 1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)
- 2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1page)
- 3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	X (4) du niveau inférieur	O (4) du niveau supérieur	
de	X (4) transition	O (4) qualification	

- 4. Acquis d'apprentissage : repris en annexe n° 3 (1page)
- 5. Programme:
- 5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (1page)

- 5.2. Chargé de cours
- 6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1page)
- 7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1page)
- 8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	Classement du(des) cours (1) (5)	Code U (1) (5)	Nombre de périodes (1)	Code fonction (1)
Méthodologie et organisation	CT	В	12	
Travaux pratiques	PP	L	36	
Part d'autonomie		P	12	
Total des périodes			60	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe nº 7 (1page)

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS DIACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date: 24 06 12017 Signature:

Instructions

(1) A compléter

(2) Réservé à l'administration

Monsieur Jacques SOBLET Inspecteur chargé de la coordination Service de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale et de l'enseignement à distance Bd du Jardin Botanique 20/22

1000 BRUXELLES

- (3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.
- (4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
- (5) Voir annexe 27 tableau des codes « U »

Annexe 1

## 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

## 1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant de l'enseignement et des milieux socioéconomiques.

## 1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir et de développer les techniques adéquates d'entretien du linge à domicile et en collectivité, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'écologie, d'ergonomie.

Annexe 2

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

## 2.1. Capacités

En pratique de la langue française,

L'étudiant doit être capable de :

- lire et comprendre des messages simples, liés à la vie quotidienne, plus précisément :
  - lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
  - répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
- s'exprimer oralement et par écrit en rapport à des situations simples de la vie quotidienne :
  - produire des réponses compréhensibles à des questions posées;
  - rendre un avis sur des informations données, des situations présentées.

## En mathématiques,

- utiliser les quatre opérations fondamentales ;
- opérer sur des nombres naturels et décimaux limités au millième.

## 2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

C.E.B

Annexe 3

## 4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Sur base d'une situation concrète proposée par le chargé de cours, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'écologie, d'ergonomie et de gestion du temps,

## pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de planifier et d'organiser un travail complet d'entretien et de repassage du linge dans un cadre familial ou collectif;
- d'expliquer ses choix de méthodologie.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de précision dans la réalisation et l'organisation du travail,
- le degré d'efficacité de la gestion du temps,
- le degré de pertinence des explications.

Annexe 4

## 5. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable :

## En méthodologie et organisation du travail:

- de planifier son travail de façon rationnelle;
- d'identifier les types d'appareils, leurs caractéristiques techniques et leur état de conformité apparent;
- d'identifier les produits et d'établir le dosage à utiliser pour l'entretien du linge en fonction des étiquettes et ou des matières;
- de s'adapter au matériel et produits disponibles et d'en proposer une alternative adaptée à la situation ;
- d'identifier les risques d'accidents en fonction du lieu de travail;
- de décrire la conduite à suivre en cas d'accident;

## En travaux pratiques:

Dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'écologie, d'ergonomie et de gestion du temps,

- d'utiliser le matériel et les produits adéquats adaptés au milieu de travail (collectivité, domicile) ;
- d'identifier les méthodes de tri, de nettoyage, de repassage et de séchage du linge et leurs contraintes et conditions d'application;
- de mettre en œuvre le tri du linge en distinguant la couleur, la matière, le linge à laver en machine, le linge à laver à sec ;
- de mettre en pratique le nettoyage du linge en utilisant les techniques appropriées de lavage (à la main, en machine, produits de nettoyage, programmes, température, ...);
- d'appliquer la technique de séchage adéquate selon le type de linge ;
- de mettre en œuvre le repassage du linge en respectant les techniques de repassage simples et en tenant compte des différentes matières textiles, de le plier ou de le mettre sur un cintre adéquat ;
- d'identifier le matériel et les techniques d'entretien du linge en collectivité et les contraintes et conditions d'utilisation ;
- de vérifier le bon état du linge, d'organiser et de réaliser des réparations courantes ;
- de mettre en œuvre le marquage du linge des résidents et/ou des bénéficiaires;
- de ranger le linge des bénéficiaires en fonction des habitudes, des besoins et nécessités ;
- d'effectuer l'entretien si nécessaire et le rangement du matériel de maintenance du linge ;
- de ranger les produits d'entretien utilisés ;
- d'expliquer ses choix de méthodologie.

# TECHNIQUES D'ENTRETIEN ET DE REPASSAGE DU LINGE

Annexe 5

### 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas 15 étudiants.

# TECHNIQUES D'ENTRETIEN ET DE REPASSAGE DU LINGE

Annexe 6

### 7. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

5-5463/4

# MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

### DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis) 1

### UNITE D'ENSEIGNEMENT:

### TECHNIQUES DE NETTOYAGE DES LOCAUX

CODE DE L'U.E. (2): 8 10006 U11 E1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 801

### La présente demande émane du réseau:

X(4) organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	O (4) Libre subventionné confessionnel
O (4) Officiel subventionné	O (4) Libre subventionné non confessionnel

Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de promotion sociale

- 1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1page)
- 2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n°2 (1 page)
- 3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	X (4) du niveau inférieur	O (4) du niveau supérieur	
de	X (4) transition	O (4) qualification	

- 4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 page)
- 5. Programme:
- 5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (1 page)

- 5.2. Chargé de cours
- 6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1 page)
- 7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page) (1)
- 8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	Classement du(des) cours (1) (5)	Code U (1) (5)	Nombre de périodes (1)	Code fonction (1)
Méthodologie et organisation du travail	CT	В	12	
Travaux pratiques	PP	L	36	
Part d'autonomie		P	12	
Total des périodes			60	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (1 page)

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

(1):

Weget

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Monsieur Jacques SOBLET
Inspecteur chargé de la coordination
Service de l'Inspection de l'Enseignement de
promotion sociale et de l'enseignement à distance

Bd du Jardin Botanique 20/22

1000 BRUXELLES

Instructions

(1) A compléter

- (2) Réservé à l'administration
- (3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.
- (4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
- (5) Voir annexe 27 tableau des codes « U »

Date: 28 06 2017 Signature:

Annexe 1

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant de l'enseignement et des milieux socioéconomiques.

### 1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir et de développer les techniques adéquates d'entretien des locaux à domicile et en collectivité dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'écologie, d'ergonomie.

Annexe 2

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

### En pratique de la langue française,

L'étudiant doit être capable de :

- lire et comprendre des messages simples, liés à la vie quotidienne, plus précisément :
  - lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
  - répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
- s'exprimer oralement et par écrit en rapport à des situations simples de la vie quotidienne :
  - produire des réponses compréhensibles à des questions posées;
  - rendre un avis sur des informations données, des situations présentées.

### En mathématiques,

- utiliser les quatre opérations fondamentales ;
- opérer sur des nombres naturels et décimaux limités au millième.

### 2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

C.E.B.

Annexe 3

### 4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Sur base d'une situation concrète proposée par le chargé de cours, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'écologie, d'ergonomie et de temps d'exécution,

### pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de planifier et d'organiser l'entretien et le rangement d'un ou deux locaux en milieu familial ou collectif;
- d'expliquer ses choix de méthodologie.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de précision dans la réalisation et l'organisation du travail,
- le degré d'efficacité de la gestion du temps,
- le degré de pertinence des explications.

Annexe 4

### 5. PROGRAMME DU COURS

Dans le cadre du métier de l'aide ménager social à domicile ou en collectivité,

l'étudiant sera capable :

### En méthodologie et organisation du travail:

- de planifier son travail de façon rationnelle;
- ◆ d'organiser son travail dans le respect de l'environnement (tri des déchets, éco consommation,...);
- d'identifier les types d'appareils, leurs caractéristiques techniques et leur état de conformité apparent;
- d'identifier les produits (écologiques, chimiques ...) et d'établir le dosage à utiliser pour l'entretien des locaux en fonction du degré d'encrassement et de la nature des matériaux ;
- de s'adapter au matériel et produits disponibles et d'en proposer une alternative adaptée à la situation :
- d'identifier les risques d'accidents en fonction du lieu de travail;
- de décrire la conduite à suivre en cas d'accident;

### En travaux pratiques:

Dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène, d'écologie, d'ergonomie et de gestion du temps,

- d'appliquer les différentes techniques d'entretien aux habitations individuelles et de collectivités ;
- de procéder à des activités de rangement de chaque pièce et local en tenant compte des habitudes, des besoins des bénéficiaires/résidents ou des nécessités;
- d'effectuer l'entretien si nécessaire et le rangement du matériel de nettoyage ;
- de ranger les produits d'entretien utilisés ;
- d'expliquer ses choix de méthodologie.

Annexe 5

### 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas 15 étudiants.

Annexe 6

### 7. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

5-5463/5

# MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

### DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis) 1

### **UNITE D'ENSEIGNEMENT:**

Méthodologie appliquée au métier d'aide-ménager social

CODE DE L'U.E. (2): \$1500 2 U11 E1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 801

### La présente demande émane du réseau:

X(4) organisé par la Fédération Wallonie-	O (4) Libre subventionné confessionnel	
Bruxelles		
O (4) Officiel subventionné	O (4) Libre subventionné non confessionnel	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

- 1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page )
- 2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page)
- 3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	X (4) du niveau inférieur	O (4) du niveau supérieur	
de	X(4) transition	O (4) qualification	

- 4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 page)
- 5. Programme:
- 5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (1 page)

- 5.2. Chargé de cours
- 6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1 page)
- 7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe nº 6 (1 page)
- 8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	Classement du(des) cours (1) (5)	Code U (1) (5)	Nombre de périodes (1)	Code fonction (1)
Législation et institutions sociales	CT	В	12	
Méthodologie de la communication sociale	CT	F	36	
Méthodologie de l'observation	CT	F	16	
Part d'autonomie	1112	P	16	
Total des périodes			80	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe nº 7

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS DIAGROSS (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date: 28. 06/2017.....Signature:

**Instructions** 

Monsieur Jacques SOBLET Inspecteur chargé de la coordination Service de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale et de l'enseignement à distance

Bd du Jardin Botanique 20/22 1000 BRUXELLES

(1) A compléter

(2) Réservé à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

# Méthodologie appliquée au métier d'aide-ménager social

Annexe 1

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

### 1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant de l'enseignement et des milieux socioéconomiques.

### 1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant,

• Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'approfondir ses capacités d'observation et de communication avec les bénéficiaires, les équipes, les responsables hiérarchiques et de développer une identité professionnelle d'aide-ménager social.

### Méthodologie appliquée au métier d'aide-ménager social

Annexe 2

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. CAPACITES

- ♦ d'identifier le service, la structure, l'institution et les différents intervenants et de se situer parmi eux,
- d'appliquer les règles déontologiques (respect des personnes, devoir de discrétion, secret professionnel),
- d'établir un contact professionnel avec un supérieur hiérarchique, un autre intervenant, un bénéficiaire de tâches ménagères,
- de transmettre les informations adéquates.

### 2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'UE « Economie sociale et familiale appliquée aux services à la personne : Relation professionnelle », code 81 00 01 U11 E1.

### Méthodologie appliquée au métier d'aide-ménager social

Annexe 3

### 4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Dans le respect des usages de base de la langue française orale et écrite, sur base d'une situation concrète proposée par le chargé de cours, dans les limites de la fonction d'aideménager social,

### pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de rendre compte de manière objective des comportements verbaux et non-verbaux observés et de leur contexte;
- de distinguer les faits de leur interprétation ;
- de proposer un mode de communication adapté pour chacun des acteurs concernés : le bénéficiaire, l'équipe, le responsable hiérarchique, le réseau.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- l'objectivité de l'observation,
- la précision de la communication.

### 5. PROGRAMME DU COURS

Dans le respect des usages de base de la langue française orale et écrite,

l'étudiant sera capable:

### En législation et institutions sociales :

- de découvrir l'identité professionnelle de l'aide-ménager social : cadre d'action, rôle et limites au sein d'une équipe professionnelle, d'une institution, d'un service ou d'un réseau ;
- de s'initier aux différents fonctionnements des institutions et des services ainsi qu'à leur règlementation spécifique;
- d'identifier les objectifs et réalités des institutions et services pour lesquels l'aide-ménager social est amené à travailler.

### En méthodologie de la communication sociale:

au départ de situations concrètes de relation avec les bénéficiaires, leur entourage, l'équipe de travail, le service ou le réseau :

- de s'initier à certains mécanismes de communication, d'écoute et d'identifier des éléments facilitateurs et perturbateurs de la communication ;
- d'identifier, de mettre en place et d'appliquer les mécanismes de communication non verbale (ton de la voix, attitudes, gestes,...).;
- de distinguer les facteurs d'âge, de sexe, de niveau d'instruction, de valeurs, de culture afin d'adapter la technique de communication et d'écoute des différents interlocuteurs;
- d'élaborer des stratégies simples et créatives de communication afin d'augmenter le bien-être du bénéficiaire :
- d'identifier et de pratiquer l'écoute active, de faire preuve d'empathie ;
- ♦ de stimuler les échanges afin de permettre le renforcement des liens sociaux et l'autonomie du bénéficiaire ;
- d'initier et de développer l'estime de soi chez le bénéficiaire ;
- de développer une attitude de communication professionnelle s'appuyant sur l'observation des faits et la prise de recul par rapport aux émotions.

### En méthodologie de l'observation:

au départ de situations concrètes de relation avec les bénéficiaires, leur entourage, l'équipe de travail, le service ou le réseau :

- d'observer ou de décrire des faits ;
- de situer les faits observés dans leur contexte ;
- de distinguer dans l'observation, les faits, leur interprétation et le ressenti;
- ♦ de rendre compte des changements observés et des points d'attention auprès du responsable direct : perte d'autonomie, perte de mémoire, désorientation ...

# Méthodologie appliquée au métier de l'aide-ménager social

Annexe 5

### 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pas de recommandation particulière.

# Méthodologie appliquée au métier de l'aide-ménager social

Annexe 6

### 7. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

5-5463/6

# MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

### DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT:

Stage: AIDE MENAGER SOCIAL

CODE DE L'U.E. (2): 8/500/UME1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 801

### La présente demande émane du réseau:

X (4) organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	O (4) Libre subventionné confessionnel	
O (4) Officiel subventionné	O (4) Libre subventionné non confessionnel	

- 1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)
- 2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page)
- 3. 3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	X (4) du niveau inférieur	0 (4) du niveau supérieur	
de	X (4) transition	O (4) qualification	

- 4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 page)
- 5. Programme:
- 5.1. Programme pour l'étudiant

Repris en annexe n°4 (1 page)

- 5.2. Programme pour l'enseignant
- 6. Constitution des groupes ou regroupement: Repris en annexe n° 5 (1 page)
- 7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe nº 6 (1 page)
- 8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :
- 8.1. Etudiant:

Nombre de périodes : (1)	Code « U »:	Code fonction: (1)
120	Z	7, 2

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

8.2. Encadrement du stage :

<u>Dénomination du cours</u> (1)	Classement du cours (1) (5)	Code U (1)(5)	Nombre de périodes (1) - par étudiant (4) - par groupe d'étudiants (4)	Code fonction (1)
Stage de la section : Aide ménager social	PP	0	20	

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (0 page) (1)

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

(1):

Weaut

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS-D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date: 28 06 2017 Signature:

Monsieur Jacques SOBLET
Inspecteur chargé de la coordination
Service de l'Inspection de l'Enseignement de
promotion sociale et de l'enseignement à distance
Bd du Jardin Botanique 20/22
1000 BRUXELLES

Instructions

(1) A compléter

(2) Réservé à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 tableau des codes « U »

### Stage: Aide ménager social

Annexe 1

### 1. Finalités de l'Unité d'enseignement

### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

Dans le respect des usages de base de la langue française orale et écrite, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'écologie, d'ergonomie,

cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de se confronter à la réalité du métier d'aide ménager social en appliquant les compétences acquises dans les unités d'enseignement « Economie sociale et familiale appliquée aux services à la personne : relation professionnelle », « Introduction à la sécurité et à l'hygiène », « Techniques d'entretien du linge et de repassage » et «Techniques de nettoyage des locaux » et « Méthodologie appliquée au métier d'aide ménager social » ;
- de s'intégrer dans une équipe de travail hiérarchisée ;
- de construire son identité professionnelle par l'observation et la participation à des activités qui relèvent de l'exercice du métier d'aide ménager social.

### 2. Capacités préalables requises

### 2.1. Capacités:

Sur base d'une situation concrète proposée par le chargé de cours, dans le respect des usages de base de la langue française orale et écrite, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'écologie, d'ergonomie et de gestion du temps,

- de décrire les risques inhérents à cette situation ;
- de proposer les aménagements nécessaires pour les éviter ;
- de planifier et d'organiser un travail complet d'entretien et de repassage du linge dans un cadre familial ou collectif;
- de planifier et d'organiser l'entretien et le rangement d'un ou deux locaux en milieu familial ou collectif;
- d'expliquer ses choix de méthodologie;
- ♦ d'identifier le service, la structure, l'institution et les différents intervenants et de se situer parmi eux :
- ♦ d'appliquer les règles déontologiques (respect des personnes, devoir de discrétion, secret professionnel),
- d'établir un contact professionnel avec un supérieur hiérarchique, un autre intervenant, un bénéficiaire de tâches ménagères ;
- de transmettre les informations adéquates;
- de rendre compte de manière objective des comportements verbaux et non-verbaux observés et de leur contexte :
- de distinguer les faits de leur interprétation ;
- ♦ de proposer un mode de communication adapté pour chacun des acteurs concernés : le bénéficiaire, l'équipe, le responsable hiérarchique, le réseau.

### 2.2. Titres pouvant en tenir lieu:

Les attestations de réussite des unités d'enseignement :

- ♦ Economie sociale et familiale appliquée aux services à la personne : relation professionnelle code 810001U11E1
- Introduction à la sécurité et à l'hygiène,
- Techniques d'entretien du linge et de repassage,
- Techniques de nettoyage des locaux,
- Méthodologie appliquée au métier d'aide ménager social.

### Stage: Aide ménager social

Annexe 3

### 4. Acquis d'apprentissages

Dans le respect des usages de base de la langue française orale et écrite, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'écologie, d'ergonomie et de gestion du temps, dans le respect de la déontologie et en particulier le devoir de discrétion,

### l'étudiant sera capable :

- de respecter les limites de son rôle d'interface entre les bénéficiaires/résidents, leur entourage et les interlocuteurs professionnels en adaptant son mode de communication;
- de s'intégrer dans une équipe de travail ;
- d'organiser et de réaliser son travail en fonction des directives données ;
- ♦ de présenter oralement et/ou par écrit un rapport de stage conforme aux recommandations du conseil des études.

### Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le soin dans l'exécution des tâches,
- le degré d'efficacité dans l'organisation du travail,
- le degré d'acculturation aux différentes structures.

### 5. Programme:

### 5.1. Programme pour l'étudiant

dans le respect des usages de base de la langue française orale et écrite, au travers de stages à domicile et en collectivités,

### l'étudiant sera capable :

- de respecter les consignes du carnet de stage;
- de développer une capacité relationnelle avec les bénéficiaires et résidents, leur entourage et les interlocuteurs professionnels;
- de s'adapter aux exigences du métier en respectant les règles en vigueur dans le service ou l'institution;
- de respecter les règles de déontologie du métier, en particulier le devoir de discrétion ;
- de compléter une grille d'évaluation personnelle de ses actions ;
- de mettre en œuvre les compétences pratiques acquises au cours de la formation.

### 5.2. Programme pour l'enseignant

### L'enseignant a pour fonction:

- ♦ d'amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et ses observations sur le terrain ;
- d'expliciter les termes de la convention de stage ;
- de gérer le suivi des activités de stage et les conventions avec les institutions ;
- ♦ de communiquer les consignes de rédaction du rapport et les critères d'évaluation ;
- ♦ de vérifier le bon déroulement des activités et leur adéquation avec les termes de la convention ;
- ♦ de prendre contact avec le maître de stage afin de collecter les informations utiles à l'évaluation du stagiaire ;
- ♦ d'aider l'étudiant à exploiter ses observations afin d'alimenter et enrichir son projet professionnel;
- ♦ d'encadrer la pratique de l'étudiant afin d'évaluer ses apprentissages.

Stage: Aide ménager social

Annexe 5

### 6. Constitution des groupes ou regroupement

Pas de recommandation particulière.

### Stage: Aide ménager social

Annexe 6

### 7. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.



5-5463/6

# MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

### DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis) 1

### UNITE D'ENSEIGNEMENT:

Epreuve intégrée de la section : Aide- ménager social

CODE DE L'U.E. (2): \$ 15000 U12 E1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 801

### La présente demande émane du réseau:

X (4) organisé par la Fédération Wallonie-	O (4) Libre subventionné confessionnel
Bruxelles	
O (4) Officiel subventionné	O (4) Libre subventionné non confessionnel

<sup>1</sup> Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de promotion sociale

Aide-ménager social – enseignement secondaire – E.I. Page 1 sur 9

- 1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page) (1)
- 2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page) (1)
- 3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	X (4) du niveau inférieur	O (4) du niveau supérieur	
de	O (4) transition	X (4) qualification	

- 4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 page) (1)
- 5. Programme:
- 5.1. Programme pour l'étudiant

Repris en annexe n°4 (1 page) (1)

- 5.2. Programme pour le chargé d'encadrement
- 6. Constitution des groupes ou regroupement Repris en annexe n° 5 (1 page) (1)
- 7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page) (1)
- 8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :
- 8.1. Etudiant:

Nombre de périodes : (1)	Code « U »:	Code fonction: (1)
10	Z	

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

### 8.2. Encadrement:

<u>Dénomination du cours</u> (1)	Classement (1) (5)	Code U (1) (5)	Nombre de périodes (1) par étudiant (4) par groupe d'étudiants (4)	Code fonction (1)
Préparation de l'épreuve intégrée de la section	CT	I	6	
Epreuve intégrée de la section : aide ménager social	CT	I	4	

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe nº 7 (0 page) (1)

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

(1):

Neaut

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PASTIACORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date: 21 06/2017 Signature

Monsieur Jacques SOBLET
Inspecteur chargé de la coordination
Service de l'Inspection de l'Enseignement de
promotion sociale et de l'enseignement à distance
Bd du Jardin Botanique 20/22

du Jardin Botanique 20/2 1000 BRUXELLES

Instructions

(1) A compléter

(2) Réservé à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

### Epreuve intégrée de la section : Aide- ménager social

Annexe 1

### 1. Finalités de l'Unité d'enseignement

### 1.1.Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels

### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, au travers d'une mise en situation pratique, d'intégrer les savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux liés aux tâches et responsabilités de l'aide – ménager social.

### Epreuve intégrée de la section : Aide-ménager social

Annexe 2

# 2. Capacités préalables requises

Sans objet.

### Epreuve intégrée de la section : Aide-ménager social

Annexe 3

### 4. Acquis d'apprentissages

Dans le respect des usages de base de la langue française orale et écrite, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'écologie, d'ergonomie, de déontologie et de gestion du temps,

### pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à une mise en situation d'un travail d'entretien de l'aide-ménager social proposée par le chargé de cours,

- de décrire les aspects techniques de son intervention ;
- d'organiser un plan de travail;
- d'effectuer les tâches d'entretien nécessaire ;
- de définir son rôle et les limites de ses interventions ;
- de rendre compte des actions mises en œuvre pour améliorer et/ou résoudre la situation ;
- de proposer un mode de communication adapté à chacun des interlocuteurs ;
- de justifier ses choix.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ l'objectivité de l'observation,
- l'efficacité dans l'organisation du travail,
- le soin dans l'exécution des tâches :
- la précision de la communication

### Epreuve intégrée de la section : Aide-ménager social

Annexe 4

### 5. Programme:

### 5.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

A partir de situations professionnelles concrètes,

de réaliser un travail pratique d'entretien relevant de l'aide-ménager social;

- d'identifier, de décrire et de réaliser l'entretien ;
- d'évaluer, avec le chargé de cours et/ou une personne ressource, la valeur de son travail pour remédier, s'il y a lieu, aux lacunes autant sur le plan du contenu que des techniques développées;

### 5.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le chargé de cours a pour mission, au travers de séances collectives et/ou individuelles :

- d'expliciter les directives et consignes pour la présentation de l'épreuve intégrée ;
- de communiquer aux étudiants les exigences de l'épreuve intégrée et les critères de réussite ;
- d'organiser des mises en situation d'épreuve intégrée;
- d'organiser la présentation orale des travaux devant le jury.

### Epreuve intégrée de la section : Aide- ménager social

Annexe 5

### 6. Constitution des groupes ou regroupement

Pas de recommandation particulière.

### Epreuve intégrée de la section : Aide- ménager social

Annexe 6

### 7. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.